

dit *Sylva Clapin*, lorsqu'il parle de l'influence clérical dans notre éducation :

Confiant, nous avons glissé, presque sans nous en apercevoir, à ce que les Anglais appellent *too much of a good thing*, nous complaisant indolemment dans une existence dépourvue d'initiative, nous reposant sur d'autres du soin de nous ouvrir une carrière et de diriger nos moindres actions, jusqu'au jour où nous avons fini par ressembler à ces garçonnets élevés fort tard par leurs mères, et qui se reconnaissent facilement à leurs mouvements gauches, timides, à leurs regards sans cesse redoutant une gronderie, une semonce.

Voyez, par exemple, nos collèges classiques, où grandissent les générations qui auront plus tard à porter les poids les plus lourds. Eh ! bien, ces collèges, et cela en dépit de quelques efforts isolés pour en modifier le caractère, restent surtout des séminaires, et nous en sortons tous avec le pli séminariste. Ce n'est pas là un défaut, je sais fort bien, au sens absolu du mot, mais ce ne peut être aussi d'autre part, je crois, qu'une bien piètre qualité dans cette fin-de-siècle si batailleuse, si agressive, où le *Vœ victis* sonne bien vite inexorablement aux oreilles des timides, des irresolus, des résignés.

Voilà contre quoi il faut réagir, et pour cela il ne faut pas s'endormir sur les faux lauriers rapportés de Chicago.

MAGISTER.

LETTRES FAMILIÈRES

II

Les principes sereins sont de hautes lumières.

V. Hugo.

Le cléricalisme, voilà l'ennemi !

Le mot, paraît-il, n'est pas de Gambetta, qui l'aurait emprunté à Peyrat, un des publicistes les plus en vue de notre époque, mort, je crois, depuis quelques années.

D'où qu'elle vienne, toutefois, cette retentissante formule a bien le caractère de celles que Dieu fait entendre par des bouches multiples — *voces Dei* — quand il veut signaler aux nations les dangers qui les menacent et concentrer leur attention sur le mot qui les exprime. Comme toutes les phrases célèbres passées en proverbe, celle-ci recèle un sens d'une profondeur à laquelle ne songent guère ceux qui les émettent, et que n'avait certainement pas dans sa pensée l'homme qui l'a imprimée dans la mémoire du monde.

J'ai dit, en terminant ma première lettre, que j'étais l'irréductible adversaire du cléricalisme, et je ratifie ici cette déclaration en la renouvelant ; mais je n'entends point par cléricalisme celui dénoncé par l'ardent tribun, et tel que j'en trouve le sens expliqué dans le *RÉVEIL* du 27 avril dernier, où M. Reinach expose —

dans un article du *Matin* de Paris — que ce qu' Gambetta signalait à l'exécration universelle, ce n'était ni la Religion ni l'Eglise, mais, " par définition nette et précise, l'immixtion du clergé dans les choses de la politique ", en reprenant la tradition constante de " cette grande série de rois qui avait fait la France ". Je viens aujourd'hui déclarer que de cet anodin cléricalisme je ne suis point l'adversaire, ne tenant pas le moins du monde à reprendre, pour mon compte ni pour celui de la liberté que j'essaie à défendre, la tradition des rois de France ni celle d'aucune autre série de monarches.

J'ai revendiqué pour moi la liberté absolue de la parole ; je l'ai, en même temps, revendiqué pour tous. Je la veux également absolue pour les prêtres, ne voyant pas pourquoi la jouissance leur en devrait être enlevée, ne découvrant pas en vertu de quel principe l'immixtion du clergé dans les choses de la politique peut être condamnée comme un attentat aux libertés publiques.

Les prêtres sont citoyens au même titre que les autres membres de la communauté politique si déplorablement organisée dans laquelle, par la réciprocité de nos spoliations et par nos agressions mutuelles, nous sommes soumis à l'existence expiatoire dont la condition semble aller s'aggravant de jour en jour grâce au fonds inépuisable de perversité naturelle sur lequel repose l'entité humaine. Comme citoyens dans cette lamentable société, ils ont intérêt à surveiller la gestion des choses publiques qui les peut affecter dans leurs affaires temporelles et les léser même dans celles qui touchent directement ou indirectement à la question religieuse.

La fonction qu'ils exercent a été jugée d'utilité publique par l'ensemble social encore plongé dans les ténèbres de l'ignorance et de l'incompréhension. Ils sont reconnus par l'Etat qui abuse même terriblement de la vénération qu'il affecte politiquement pour eux. Ils sont nantis du droit de suffrage. De quelle conception de la justice et de la liberté pourrait-on donc s'autoriser pour leur interdire de se mêler aux choses de la politique s'ils croient de leur devoir, de leur intérêt propre ou de celui de leurs concitoyens de s'abaisser à cette immixtion ?

Nul n'est tenu par la loi de croire à l'enseignement sacerdotal, ni d'obtempérer aux injonctions du prêtre. Je ne comprends donc que très obscurément ce qu'il peut y avoir de " libéral " dans la conduite de ceux qui citent les ministres du culte devant les tribunaux pour s'être — du haut de la chaire dite de vérité qui a déjà servi à tant de profanations — prononcés pour une candidature politique de préférence à une autre jugée moins favorable à l'industrialisme clérical. C'est là, à mon humble avis et sous toute réserve, du libéralisme